

CPC concernée : Union des Comores

Date de déclaration : 12/01/2013

Domaine	Objet (Résolution(s))	Informations fournies par la CPC	2008	2009	2010	2011	2012
Contrôles du ressort de l'État de pavillon	Navires autorisés (07/02) Il existe une liste des navires autorisés : Non	Les informations pour la Liste des navires autorisés ont été transmises au Secrétariat : Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Plan de développement des flottes (PDF) et capacité de pêche (03/01, 06/05, 07/06, 09/02, 12/11) Il existe un PDF : Pas applicable Il existe un système de suivi de la capacité : Pas applicable	Un PDF a été transmis à la Commission en :	<input type="checkbox"/>				
		Capacité vérifiée des flottes thonières ciblant les thons tropicaux, en 2006, déclarée en :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Capacité vérifiée des flottes thonières ciblant l'espadon et le germon, en 2007, déclarée en :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Navires en activité (10/08)	Liste des navires en activité transmise au Secrétariat de la CTOI pour :	Non	Non	Non	Non	Non
	Contrôle des navires domestiques (01/02) Il existe un système d'inspection des navires nationaux : Non	Tous les documents étaient présents à bord lors des inspections des navires (Licence, permis, autorisation de pêche et journal de pêche) :	Non	Non	Non	Non	Non
		Tous les navires sont marqués (spécifications de la FAO sur le marquage et l'identification des bateaux de pêche) :	Non	Non	Non	Non	Non
		Les engins de pêche passifs sont marqués:	Non	Non	Non	Non	Non
	Les dispositifs de concentration de poisson sont marqués avec la(es) lettre(s) et/ou le(s) numéro(s) du navire :	Non	Non	Non	Non	Non	

CPC concernée : Union des Comores

Date de déclaration : 12/01/2013

Domaine	Objet (Résolution(s))	Informations fournies par la CPC	2008	2009	2010	2011	2012
	Système de surveillance des navires (06/03, 12/13)	Niveau de couverture des flottes domestiques par SSN :	En partie	En partie	En partie	En partie	En partie
	Il existe un programme de suivi des navires par système de surveillance des navires par satellite : Oui	Un rapport d'activité sur le programme de SSN et sur les défaillances techniques a été transmis au Secrétariat de la CTOI:	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
		Un résumé des relevés SSN pour la fermeture spatio-temporelle a été transmis:			Non	Non	Non
Transbordement (12/05) Il existe un système de suivi des transbordements en mer : Pas applicable	Les transbordements en mer sont :			Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
	Une liste des navires transporteurs qui sont autorisés à recevoir des transbordements en mer a été transmise:			Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
	Un rapport exhaustif évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs a été transmis :			Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
Application par les navires nationaux (06/01; 11/02, 11/03, 12/09, 12/12, 12/13) Il existe un système de suivi de l'application par les navires nationaux : Pas applicable	L'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI est interdite depuis:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des mesures légales et administratives nécessaires à l'application de la fermeture spatio-temporelle ont été mise en œuvre :			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	La capture / le stockage de requins-renards est interdit depuis :			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Nombre d'infractions relevées :						

CPC concernée : Union des Comores

Date de déclaration : 12/01/2013

Domaine	Objet (Résolution(s))	Informations fournies par la CPC	2008	2009	2010	2011	2012	
		Nombre de cas déclarés au Secrétariat de la CTOI :						
	Données scientifiques (05/05, 10/02, 10/06, 12/03, 12/04, 12/09) Il existe un système de collecte des données scientifiques : Oui	Les statistiques de pêche pour les espèces CTOI et les principales espèces de requins ont été déclarées à la CTOI pour :	Captures nominales	Non	Non	Non	En totalité	En partie
Prises et effort			Non	Non	Non	En totalité	En partie	
Fréquences de tailles			Non	Non	Non	En totalité	En partie	
Les statistiques sur les prises accidentelles ont été transmises au Secrétariat sur :		Requins	Non	Non	Non	En totalité	En partie	
		Tortues marines	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	
		Oiseaux de mer	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	
Les informations sur les travaux scientifiques sur les mesures d'atténuation des captures accidentelles ont été transmises au Secrétariat sur :		Requins	Non	Non	Non	Non	Non	
		Tortues marines	Non	Non	Non	Non	Non	
		Oiseaux de mer	Non	Non	Non	Non	Non	
Programme Régional d'Observateurs (11/04)		Il existe un programme d'observateurs :				Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
	Les rapports d'observateurs ont été transmis au Secrétariat				Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable	
Programme de document statistique sur le patudo	Des patudos furent exportés :		Non	Non	Non	Non	Non	

CPC concernée : Union des Comores

Date de déclaration : 12/01/2013

Domaine	Objet (Résolution(s))	Informations fournies par la CPC	2008	2009	2010	2011	2012
	(01/06, 03/03) Il existe un système de suivi des importations, exportations et réexportations de patudo : Pas applicable	Le rapport annuel a été transmis :	Non	Non	Non	Non	Non
		Des patudos furent importés :	Non	Non	Non	Non	Non
		Des patudos furent réexportés :	Non	Non	Non	Non	Non
		Les informations sur les institutions et les personnes accréditées ont été transmises au Secrétariat:	Pas applicable				
Contrôle des activités des navires étrangers par les états riverains de la CTOI	Programme d'inspection au port (05/03, 10/11, 11/03) Il existe un système pour suivre les activités des navires de pêche étrangers faisant escale dans vos ports : Pas applicable	La liste des ports désignés, des autorités compétentes et les périodes de notification préalable ont été transmises au Secrétariat:	Pas applicable				
		Nombre de navires étrangers ayant fait escales dans vos ports :					
		Nombre de navires étrangers inspectés :					
		Nombre de navires étrangers dont les débarquements ou transbordements ont été suivis :					
		Nombre de rapports d'inspection des navires étrangers transmis au Secrétariat de la CTOI:					
		Nombre de plaintes contre des navires de pêche étrangers pour violation des lois et règlements					

CPC concernée : Union des Comores

Date de déclaration : 12/01/2013

Domaine	Objet (Résolution(s))	Informations fournies par la CPC	2008	2009	2010	2011	2012
		sur la pêche des CPC riveraines :					
		Nombre de cas déclarés au Secrétariat :					
		La liste des navires étrangers qui ont débarqué et le détail des captures ont été transmis au Secrétariat de la CTOI :	Pas applicable				
	Navires étrangers attributaires de licence (12/07)	Des navires étrangers sont attributaires de licences :	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Il existe un système de suivi des licences accordées aux navires étrangers opérant dans vos eaux nationales : Oui	Des accords CPC/CPC existent et les informations sur les accords ont été transmises à la Commission:	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		Les informations sur les navires étrangers attributaires de licences ont été transmises au Secrétariat de la CTOI :	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles du ressort de l'État de marché	Mesures relatives aux marchés (10/10) Il existe un système de suivi des importations de thons en provenance de la zone CTOI: Pas applicable	Les informations sur les importations, les débarquements ou les transbordements des thons et des espèces apparentées ont été recueillis et transmises à la Commission :			Pas applicable	Pas applicable	Pas applicable
Responsabilités de toutes les	Contrôle des ressortissants (07/01,	Des ressortissants ont-ils été identifiés comme se livrant à des activités contraires aux mesures	Non	Non	Non	Non	Non

CPC concernée : Union des Comores

Date de déclaration : 12/01/2013

Domaine	Objet (Résolution(s))	Informations fournies par la CPC	2008	2009	2010	2011	2012
CPC	11/03) Il existe un système de suivi de vos ressortissants opérant sur des navires étrangers dans la zone CTOI : Pas applicable	de conservation et de gestion de la CTOI :					
		Des enquêtes ont été conduites sur des ressortissants soupçonnés de s'être livré à des activités contraires aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI :	Non	Non	Non	Non	Non
		Des rapports ont été transmis au Secrétariat de la CTOI et aux CPC concernées sur les actions prises à l'issue de ces enquêtes :	Non	Non	Non	Non	Non